

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2012

Edition du
28 octobre 2013

DANS CE NUMÉRO

Famille ou lutte des classes? (Jean-Daniel Delley)

L'équité fiscale revendiquée par l'initiative «pour les familles» est un paravent qui cache une mesure en faveur des nantis

Ces chers notaires romands (Albert Tille)

Des écarts de prix insoutenables entre les cantons amènent les autorités à réagir

Quand les taux d'intérêt remonteront... (Jean-Pierre Ghelfi)

Les banques centrales ne pourront pas éternellement faire tourner la planche à billets

Lutte contre la corruption à l'étranger: la Suisse fait des efforts (Federico Franchini)

Toujours de nouvelles affaires, mais Transparency International salue la volonté politique d'agir

La marche vers l'interdépendance (Albert Tille)

L'avenir depuis 50 ans avec DP - III. Les relations extérieures

Famille ou lutte des classes?

L'équité fiscale revendiquée par l'initiative «pour les familles» est un paravent qui cache une mesure en faveur des nantis

Jean-Daniel Delley - 27 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24566>

Le commerce de l'illusion a encore de beaux jours devant lui. Un emballage séduisant, une rhétorique ajustée aux goûts ou même aux besoins du moment et vous trouvez à coup sûr preneurs. Voyez [l'initiative](#) de l'UDC soumise au vote le 24 novembre prochain.

Soutenir les familles qui élèvent leurs enfants sans aide extérieure au nom de l'égalité de traitement, en leur accordant la même déduction fiscale qu'à celles qui ont recours aux crèches ou aux mères gardiennes, voilà qui répond à la plus élémentaire logique et au sens commun de la justice. Comment expliquer autrement le soutien à ce projet révélé par le dernier [sondage](#) commandé par la SSR? 64% des personnes interrogées y sont favorables, 25% seulement s'y opposent. L'initiative séduit même à gauche: 43% de l'électorat vert (contre 39%) et 44% des socialistes (contre 45%).

Nous avons déjà montré ([DP 2010](#)) qu'une telle mesure créerait en réalité une inégalité de traitement. A revenu brut égal, les familles prenant en charge leur progéniture bénéficieraient alors d'un revenu disponible supérieur à

celles faisant appel à une aide extérieure.

Mais il y a plus grave. La moitié des ménages helvétiques, ne disposant pas d'un revenu suffisant, ne paie pas d'impôt fédéral direct. L'initiative de l'UDC ne leur serait donc d'aucun secours. Et c'est pourtant parmi cette population que l'initiative rencontre le plus fort soutien. L'économiste [Samuel Bendahan](#) a calculé, selon leur niveau de revenu, le gain potentiel des familles dont un seul conjoint travaille: pour un revenu imposable de 40'000 francs, une diminution d'impôt de 684 francs; pour un revenu de 200'000 francs, un gain de 3'640 francs.

De par la forte progressivité de l'impôt, les déductions profitent d'abord aux revenus élevés. [L'initiative](#) des démocrates-chrétiens pour une exonération fiscale des allocations familiales souffre du même vice. Car l'équité fiscale exige que tous les revenus soient imposés.

L'accumulation des déductions justifiées par la politique sociale ne profite finalement pas à ceux qui en auraient le plus besoin. L'initiative manque

clairement son objectif déclaré. Car si l'UDC parle aux «*petites gens*», elle roule pour les nantis. Pire, son coût estimé - près d'un milliard et demi selon le Conseil fédéral - risque de conduire à une réduction des budgets cantonaux affectés aux familles et donc de pénaliser les ménages les moins bien lotis: l'initiative prônant l'égalité de traitement, il sera tentant, pour en minimiser l'impact sur les finances publiques, de diminuer les déductions pour la garde extérieure.

Le soutien aux familles traditionnelles, à celles dont les deux conjoints travaillent à l'extérieur, comme aux familles monoparentales exige des mesures à la fois plus efficaces et équitables que la déduction fiscale: un congé parental digne de ce nom pour la première année de vie de l'enfant, un chèque pour chaque enfant, qui permette le choix du mode de garde. Sans oublier le rôle de la famille à l'égard des parents âgés, des membres invalides ou malades: là également une aide financière serait bienvenue et, fournie sous forme de chèque, n'affaiblirait pas la progressivité du taux d'imposition.

Ces chers notaires romands

Des écarts de prix insoutenables entre les cantons amènent les autorités à réagir

Albert Tille - 23 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24534>

Les notaires doivent exercer leur métier librement dans les divers cantons suisses. C'est ce que [recommande](#) la Commission de la concurrence (Comco) pour stimuler la concurrence au niveau de la qualité et des prix et pour adapter la Suisse au droit européen.

Aujourd'hui, chaque canton réglemeute souverainement l'organisation du notariat. Il décide du niveau du diplôme, de la durée du stage, du lieu de résidence pour accorder l'autorisation d'exercer sur son territoire. Ainsi, pour une opération immobilière touchant, par exemple, les communes limitrophes de Monthey et de Bex, il faut avoir recours à deux notaires, un valaisan et un vaudois.

Après la négociation avortée sur l'Espace économique européen, la Suisse a pris conscience de la nécessité d'adapter sa législation à la globalisation de l'économie. Elle a reconnu que le cloisonnement cantonal, hérité d'un autre siècle, n'avait plus de sens aujourd'hui. Pour y remédier, elle a adopté une série de lois, notamment sur le [marché intérieur](#) et sur la [libre circulation des avocats](#).

Désormais, le marché unique helvétique assure la libre circulation des biens et des services pour toutes les

professions, y compris celle des avocats. Les notaires font exception, leur activité étant considérée comme régaliene et non commerciale par le Tribunal fédéral. Mais cette interprétation pose problème pour l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes. Dans un arrêt de 2011, la Cour européenne de justice affirme - au contraire de la jurisprudence helvétique - que les notaires n'exercent pas une activité d'Etat. Ils doivent donc bénéficier de la libre circulation.

Un notaire européen aurait donc un accès plus facile qu'un notaire suisse dans l'un de nos 26 cantons. Pour éliminer ce qu'elle appelle une discrimination à rebours pour les Suisses, la Comco préconise une reconnaissance réciproque des diplômes et des certificats de capacité entre les cantons, à l'exemple de celle prévue dans l'accord avec l'Union européenne. Mais cela ne suffit pas. Pour que la Suisse soit pleinement un marché unique, il faut, de plus, que les cantons accordent un traitement identique aux actes dressés dans d'autres cantons.

La libre circulation des actes authentiques est chose acquise pour un testament, un acte de mariage et autres contrats, mais pas pour une opération immobilière. Dans un avant-projet de révision du Code civil,

l'Office fédéral de la justice préconise d'éliminer cette exception ([DP 1984](#) où une autre opinion est défendue par Alex Dépraz). La Comco appuie fermement cette proposition qui introduirait une concurrence bienfaisante pour agir sur les prix.

En 2007, la Surveillance des prix a publié une étude comparative qui montre que les tarifs des notaires varient fortement d'un bout à l'autre du pays. Les cantons romands sortent largement en tête. Genève, Vaud, le Jura, le Valais et Neuchâtel occupent les cinq premières places et Fribourg la huitième. Zurich, où les compétences des notaires sont exercées par des fonctionnaires, se contente de la 21e place. Schwyz occupe modestement la dernière place. Une libre circulation des notaires et des actes authentiques permettrait au Genevois qui veut vendre ou acheter un appartement ou un immeuble locatif de faire de substantielles économies en s'adressant à un notaire schwytois.

L'étude et les recommandations de «*Monsieur Prix*» ont eu quelques effets avec des ajustements de tarifs dans quatre cantons. Mais dans son [rapport](#) pour l'année 2012, le surveillant «*considère toujours comme indispensable une*

correction des tarifs notariaux dans les cantons de Genève, Vaud, Valais, Jura et Berne. Pour l'Arc lémanique, la forte hausse des prix sur le marché immobilier constitue une raison de plus pour réduire les barèmes».

Les recommandations n'exercent donc qu'une pression toute relative. Seule une modification du Code des obligations sur la reconnaissance réciproque des actes authentiques

contraindrait, par effet de concurrence, à modérer les tarifs des notaires. Reste à savoir si les rabais obtenus lors d'une transaction par les propriétaires seraient répercutés, jusqu'au bout de la chaîne, sur les locataires.

Quand les taux d'intérêt remonteront...

Les banques centrales ne pourront pas éternellement faire tourner la planche à billets

Jean-Pierre Ghelfi - 25 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24554>

Le loyer de l'argent n'a jamais été aussi bas dans les temps modernes. Les pouvoirs publics empruntent à long terme à des taux d'intérêt à peine supérieurs à 1%. Le taux moyen de la dette du canton de Neuchâtel, par exemple, a pu ainsi être ramené à 2,4% en 2012 (2,6% l'année précédente).

Cette situation tout à fait exceptionnelle permet aux collectivités publiques, depuis quelques années, de réduire leurs charges financières. Mais que se passerait-il si cette tendance s'inversait et les taux revenaient à des niveaux, sinon normaux du moins plus habituels, de 4% voire davantage?

La question ne se pose pas (encore) dans l'immédiat. Les banques centrales continuent d'inonder les marchés avec de l'argent très bon marché. A la suite de la crise financière de 2008-2009, elles ont mis en place des politiques monétaires

«non orthodoxes» pour éviter aux économies de plonger dans les affres de la crise – ce qu'elles n'avaient pas fait dans les années 30. La conjoncture restant anémique et le chômage très élevé dans la plupart des pays développés, les banques centrales ne sont vraisemblablement pas prêtes à changer leur fusil d'épaule.

Rétropédalage

Mais pour combien de temps encore? Ce printemps, Ben Bernanke, le président de la banque centrale américaine (la Fed), avait laissé entendre que la politique de l'argent abondant et bon marché pourrait être progressivement abandonnée en 2014. Les marchés n'avaient pas tardé à réagir et les taux d'intérêt étaient rapidement remontés. Les membres de la Fed ont aussitôt rétro-pédalé et confirmé que le sevrage des marchés était loin d'être immédiat, car la croissance de l'économie restait faible et le

niveau du chômage trop important. N'empêche, ce coup de semonce laisse prévoir la fin de la récréation.

Les banques centrales ayant abondamment fait marcher la planche à billets, les marchés financiers ont été inondés de liquidités. A l'échelle du monde, celles-ci seraient passées de 4'000 milliards de dollars en 2003 à plus de 16'000 milliards aujourd'hui. Et ce n'est pas fini. Certes, ces liquidités permettent aux Etats de couvrir par l'emprunt les déficits de leurs comptes publics. Mais elles alimentent aussi des [bulles spéculatives](#) qui pourraient soudainement se dégonfler.

Les dettes publiques des pays développés excèdent désormais largement les 30'000 milliards de dollars, dont une petite moitié pour les Etats-Unis et près d'un tiers pour le Japon. En admettant un taux d'intérêt moyen (faible) de 2%, cela signifie que le service financier

de cette somme s'élève au bas mot à 600 milliards de dollars par année - ce qui représente vraiment beaucoup d'argent!

Baisse constante

En Suisse, selon la dernière brochure de l'Office fédéral de la statistique relative aux [finances publiques 2010](#), la dette publique de la Confédération, des cantons et des communes atteignait environ 200 milliards de francs. Cette dette, contrairement à celle des autres pays développés qui est en nette augmentation, est chez nous en baisse constante depuis plusieurs années. La charge financière se montait à 7,2 milliards de francs en 2006 et à 5,5 milliards en 2010 (en diminution de 1,7 milliard en 5 ans ou 24%). On peut en

déduire un taux d'intérêt moyen de 2,75%. A relever au passage que l'endettement helvétique se monte à 36% du PIB, alors que le traité de Maastricht fixe un plafond à 60%. Quant à la quote-part de l'Etat, y compris les assurances sociales, autrement dit l'ensemble des prélèvements obligatoires exprimés en pourcentage du PIB, elle est aussi en recul: 34,4% en 2006 et 32,7% en 2010.

En revenant à la question des conséquences d'une hausse des taux d'intérêt sur les charges financières des collectivités publiques, on peut aisément calculer qu'une remontée d'un quart de pour-cent équivaut à une augmentation de 500 millions de francs.

Bien sûr, une hausse des taux d'intérêt n'est pas prévisible en Suisse tant que la Banque

nationale tient son engagement de maintenir le plancher de l'euro à 1,20 franc. La BNS attendra très vraisemblablement que les taux remontent aux Etats-Unis et en Europe avant d'en faire autant ici. Il est aussi évident que ces futures hausses seront initialement presque indolores, car en quelque sorte délayées dans le stock de la dette.

Toutefois, l'indication de la direction dans laquelle nous irons semble assez claire. Et lorsque le mouvement de hausse des taux d'intérêt sera lancé, il est peu probable qu'il s'arrête avant d'avoir retrouvé des niveaux «normaux». Boucler des exercices comptables équilibrés, voire bénéficiaires, deviendra beaucoup plus ardu. Et comme gouverner, c'est prévoir...

Lutte contre la corruption à l'étranger: la Suisse fait des efforts

Toujours de nouvelles affaires, mais Transparency International salue la volonté politique d'agir

Federico Franchini - 24 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24545>

Le 10 octobre dernier, le Tribunal pénal fédéral a [condamné](#) cinq hommes d'affaires tchèques à des peines de 36 à 52 mois de prison ainsi qu'à des jours-amende avec sursis. Jacques de Groote, citoyen belge et ancien administrateur du Fonds monétaire international, a écopé pour sa part d'une peine pécuniaire avec sursis. Tous étaient impliqués dans une

vaste affaire d'escroquerie dans le cadre de la privatisation de Mosteck Uhelna Spolecnost (MUS), une société minière tchèque.

Reconnus coupables de blanchiment aggravé et d'escroquerie ou de complicité d'escroquerie, les cinq hommes d'affaires tchèques, dont certains étaient des anciens administrateurs de MUS ou des

membres du Comité de surveillance, ont détourné des actifs de la société qu'ils étaient parvenus à contrôler presque totalement. Une partie de cet argent - plus d'un milliard de francs -, a été ensuite blanchi en Suisse et au Liechtenstein sur une centaine de comptes bancaires détenus par plus de 30 sociétés domiciliées dans des paradis fiscaux comme les Bahamas ou

l'Ile de Man.

Cette affaire montre une fois de plus que l'argent de la corruption et du blanchiment continue de transiter par la Suisse. Pourtant, dans un récent [rapport](#) publié par l'ONG spécialisée Transparency International, la Confédération figure dans le groupe d'Etats qui accomplissent un effort particulier pour mettre un terme aux pratiques consistant à soudoyer des agents publics étrangers afin d'obtenir des marchés ou des licences, à contourner les lois en vigueur en matière de fiscalité ou à échapper aux réglementations locales.

Pour combattre ces pratiques, les 34 Etats membres de l'OCDE, dont la Suisse, ainsi que six autres Etats (Argentine, Brésil, Bulgarie, Colombie, Russie, et Afrique du Sud) ont signé en 1997 une [Convention](#) sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales. Celle-ci oblige les gouvernements de ces pays à adopter et à renforcer des lois visant à mettre un terme ces pratiques.

Transparency International évalue annuellement la mise en pratique ces engagements. Selon le rapport 2013, trente pays sur quarante combattent et investiguent faiblement les cas de corruption internationale. Seulement huit pays ont atteint les objectifs de la Convention. Selon l'ONG, l'échec d'un si grand nombre des pays à poursuivre les

entreprises qui corrompent les gouvernements étrangers risque de mettre en péril l'accord de 1997.

Les raisons pour lesquelles les Etats n'atteignent pas ces objectifs sont multiples: coupes dans les budgets des instances d'application, absence d'organismes spécialisés pour enquêter sur la corruption transnationale et incapacité de mettre en place de mesures de dissuasion.

Surprise. Parmi les Etats qui ont fait le moins d'efforts dans ce domaine, plusieurs sont considérés comme des pays très peu corrompus. Norvège, Danemark, Suède, Canada et les Pays-Bas, dans les dix pays les moins corrompus du monde, selon l'indice établi par Transparency International elle-même, figurent parmi les Etats qui font le moins d'efforts pour combattre la corruption à l'étranger. Vingt Etats, y compris des membres du G20 comme le Brésil, le Japon, la Corée du Sud et les Pays-Bas ont *«peu ou rien»* fait pour exiger des comptes de la part des entreprises et des dirigeants versant des pots-d-vin à des fonctionnaires étrangers. Au cours des quatre dernières années, vingt-trois pays signataires de la Convention de l'OCDE n'ont entrepris aucune poursuite pour des faits de corruption transnationale. Comment est-il possible - se demande Transparency International - que des pays qui ont acquis une solide culture de la transparence dans les institutions publiques ne soient

pas capables de s'assurer que d'autres pays bénéficient des mêmes avantages?

La Suisse fait partie du groupe de tête des pays qui manifestent le plus d'efforts, avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne, La Suisse a accordé une augmentation significative des ressources consacrées à la prévention et à la poursuite de la corruption internationale. Depuis 2009, elle a conduit 57 investigations concernant la corruption d'agents publics étrangers dans le contexte de transactions commerciales. Six affaires se sont terminées par des sanctions. D'autres affaires, comme celle liée à l'Algérie ([DP 2005](#)), font l'objet d'une enquête pénale de la part du Ministère public de la Confédération (MPC).

En soulignant les efforts remarquables accomplis par la Confédération, Transparency International reproche pourtant à la Suisse un système d'investigation encore trop décentralisé et des amendes pécuniaires trop faibles. Le plafond, fixé à 5 millions de francs, est jugé trop bas pour constituer une dissuasion efficace contre la corruption. L'ONG note également le manque de protection des dénonciateurs. La Suisse, par exemple, ne connaît pas de canaux de communication confidentiels pour inciter les lanceurs d'alerte à signaler des violations.

Si la Confédération s'en sort très bien en comparaison internationale, il faut pourtant

constater que sa place financière est toujours utilisée pour y dissimuler l'argent de la corruption étrangère. La

récente affaire de corruption liée à l'[Argentine](#), sur lequel le MPC mène une enquête pénale pour présomption de blanchiment et qui voit sous la

loupe une fiduciaire tessinoise et des banques helvétiques, ne constitue que le dernier épisode d'une longue saga.

La marche vers l'interdépendance

L'avenir depuis 50 ans avec DP - III. Les relations extérieures

Albert Tille - 26 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24562>

Domaine Public décrit et commente depuis 50 ans les affaires publiques helvétiques. Un survol du sommaire de ses 2'000 éditions offre un indicateur intéressant de la dépendance croissante de la politique suisse face à l'étranger.

Durant ses dix premières années, DP n'a consacré que 37 articles en rapport avec l'étranger. A l'ordre du jour, bien sûr, l'initiative Schwarzenbach, puis la monnaie avec l'abandon de la convertibilité du dollar en or. En revanche, pour la seule année 2012, DP a publié 54 articles évoquant l'incidence étrangère sur les décisions politiques du pays.

La Suisse de l'après-guerre se voulait indépendante et neutre. Elle devient largement interdépendante. Entendons-nous bien. La Suisse économique moderne a toujours été largement ouverte vers le monde. Un petit pays au marché intérieur restreint ne peut prospérer qu'en cherchant des débouchés à l'étranger.

Dans les années 60, son commerce extérieur représentait en gros un tiers du produit intérieur. C'est à peu près la même chose qu'aujourd'hui ([DP 2011](#)).

Il y a 50 ans, l'économie suisse, intacte après la deuxième guerre mondiale, trouvait facilement son chemin dans les pays en reconstruction. Sûre d'être parmi les meilleures, elle s'accroche à une politique d'indépendance. Le Gatt (Accord général sur les tarifs et le commerce) est créé en 1948 pour régler le commerce mondial. La Suisse en reste à l'écart pendant dix ans. Bousculée par la guerre protectionniste menée par les Etats-Unis en faveur de son industrie horlogère, elle s'associe au Gatt huit ans plus tard pour devenir membre à part entière en 1966.

Convaincue de l'utilité d'une libéralisation réglementée des échanges pour maintenir sa capacité exportatrice, la Suisse devient alors très active dans les divers cycles de négociations commerciales. En

1994, elle ratifie l'accord de création de l'OMC qui protège les marques de ses montres et les brevets de son industrie pharmaceutique et amorce une libéralisation des services. Donnant-donnant, la Suisse est contrainte en échange d'abandonner sa politique agricole planifiée. Pour Luzius Wasescha, l'un des négociateurs suisses à l'OMC, qui s'exprimait alors dans [DP 1360](#), «*le choix de la communauté internationale se résume à une globalisation sauvage ou à une globalisation accompagnée de règles de droit international. La législation suisse doit donc s'adapter*».

La collaboration avec l'Europe se fait aussi à reculons. En 1960, la Suisse suit la Grande-Bretagne dans l'AELE, zone de libre-échange peu contraignante, sorte d'antidote à la création du Marché commun. Mais l'AELE se rétrécit comme peau de chagrin alors que l'Union s'agrandit et se renforce. Le Conseil fédéral est convaincu que la Suisse doit avoir plein

accès au marché unique européen en participant à l'EEE, puis en adhérant à l'Union. Il est bloqué dans son élan par les partisans de la Suisse indépendante et neutre. Les bilatérales recollent les morceaux. La Suisse s'aligne sur les règles européennes dans de nombreux domaines allant de la législation sur les denrées alimentaires aux transports par camion, en passant par la libre circulation des personnes. Bruxelles demande aujourd'hui à la Suisse de reprendre automatiquement la législation communautaire pour bénéficier de l'accès au marché unique. Demain, et pour la même raison, la Suisse modifiera la fiscalité de ses entreprises et abandonnera le secret bancaire.

La Suisse adopte la même réserve initiale face à l'autorité monétaire internationale. Bien qu'elle ait l'une des monnaies les plus fortes du monde, elle n'adhère au FMI que 48 ans après sa fondation. Elle se félicite aujourd'hui de sa participation à une institution essentielle de l'architecture

financière internationale.

Elle attend plus longtemps encore pour rejoindre l'ONU en 2002. Par ce geste, elle est obligée d'appliquer les mesures de contrainte décidées par le [Conseil de sécurité](#). Elle ne peut plus faire bande à part comme en 1986, lorsqu'elle refusa de participer aux sanctions économiques contre l'Afrique du Sud de l'apartheid.

Plus hardie, la Suisse n'attend que 24 ans pour ratifier, en 1974, la [Convention européenne des droits de l'homme](#) qui permet pourtant à la Cour de Strasbourg de casser des décisions helvétiques.

Remarquable exception à la prudence de ses engagements internationaux, la Suisse a participé d'emblée et activement aux conférences sur le [développement durable](#). C'est en application des conclusions de ces grandes réunions internationales que la Suisse oriente sa politique environnementale avec notamment l'introduction de la taxe CO₂. Il est vrai qu'ici la

jalouse souveraineté helvétique est formellement respectée, car les sommets de la Terre, de Stockholm à Rio + 20, n'ont fait que des recommandations non contraignantes.

Malgré ses réticences et ses lenteurs, la Suisse admet que l'interdépendance remplace l'indépendance, en accord avec le constat du [Collegium international](#) qui regroupe, autour de Michel Rocard, des personnalités du monde académique et politique, dont Ruth Dreifuss. Les nationalistes de l'UDC et d'ailleurs continueront de crier aux atteintes à la souveraineté nationale ([DP 2001](#)). Ils persistent à ignorer que, dans une société globalisée, la souveraineté ne peut qu'être partagée au sein d'autorités internationales auxquelles la Suisse doit participer.

Cet article s'inscrit dans une série qui revient sur les évolutions et les enjeux pour l'avenir des grands dossiers de la Suisse depuis la création de DP en octobre 1963. Ils seront rassemblés dans un numéro spécial.

Index des liens

Famille ou lutte des classes?

<http://www.admin.ch/ch/f//pore/vi/vis378t.html>

<http://www.gfsbern.ch/Neuigkeiten/tabid/177/itemid/857/amid/1151/vorabstimmungsanalyse-zur-eidg-abstimmung-vom-24-november-2013.aspx>

<http://www.domainepublic.ch/articles/24378>

<http://www.hebdo.ch/les-blogs/bendahan-samuel-l%C3%A9conomie-pour-tout-le-monde/payer-les-riches-hommes-pour-que-leurs-femmes>

<http://www.admin.ch/ch/f//pore/vi/vis405t.html>

Ces chers notaires romands

<http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=50564>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950280/index.html>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19994700/index.html>

<http://www.domainepublic.ch/articles/22631>

<http://www.preisueberwacher.admin.ch/themen/00029/00034/index.html?lang=fr>

Quand les taux d'intérêt remonteront...

http://lemonde.fr/economie/article/2013/10/12/et-si-la-perfusion-monetaire-etait-irreversible_3494684_3234.html?xtmc=et_si_la_perfusion_monetaire_etait_irreversible&xtcr=2

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/18/01/new/nip_detail.html?gnpID=2060-173

Lutte contre la corruption à l'étranger: la Suisse fait des efforts

<http://www.agefi.com/une/detail/archive/2013/october/artikel/tpf-six-condamnations-pour-blanchiment-lie-a-la-privatisation-dune-entreprise.html>

http://www.transparency.org/whatwedo/pub/exporting_corruption_progress_report_2013_assessing_enforcement_of_the_oecd

<http://www.oecd.org/fr/corruption/conventionsurlaluttecontrelacorrupciondagentspublicsetrangersdanslestransactionscommercialesinternationales.htm>

<http://www.domainepublic.ch/articles/24144>

<https://www.facebook.com/#!/photo.php?fbid=604858672905590&set=a.244950112229783.61053.119622891429173&type=1&theater>

La marche vers l'interdépendance

<http://www.domainepublic.ch/articles/24499>

<http://www.domainepublic.ch/articles/8728>

<http://www.seco.admin.ch/aktuell/00277/01164/01980/index.html?lang=fr&msg-id=45812>

<http://www.seco.admin.ch/themen/00513/00620/04989/index.html?lang=fr>

<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/euroc/coeuhr.html>

<http://www.are.admin.ch/dokumentation/00121/00224/index.html?lang=fr&msg-id=44395>

<http://www.collegium-international.org/index.php/fr/presentation/textes-fondateurs/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/23852>